

ACQUISITION DANS L'ANCIEN

➤ Bénéficiaires :

Acquisition avec travaux

Salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et leur nature de contrat de travail.
Retraités depuis moins de 5 ans.

- faisant l'acquisition de leur 1^{ère} résidence principale,
- ou en mobilité professionnelle.

Acquisition sans travaux

Salariés

* faisant l'acquisition de leur 1^{ère} résidence principale, et disposant de ressources inférieures aux plafonds PLUS,

ou

- en mobilité professionnelle,

ou

- faisant l'acquisition d'un logement dans le cadre :
 - du droit de préemption (achat par le locataire occupant),
 - de la vente de logements HLM,
 - d'un contrat de location-accession.

➤ Objet du prêt :

Acquisition avec travaux

- Logement de plus de 20 ans
- Montant des travaux d'amélioration représentant 25% du coût de l'opération sans les frais,
- Travaux à réaliser dans les 24 mois suivant l'acquisition,
- Dépôt de la demande de prêt au plus tard 24 mois suivant l'acquisition
- Respecter les conditions de performance énergétique de la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005).

Acquisition sans travaux

- Mise en place du prêt au plus tard trois mois après l'acquisition.
- Respecter les conditions de performance énergétique correspondantes aux caractéristiques comprises entre le niveau A et D du diagnostic.

➤ Caractéristiques du prêt :

Le montant du prêt varie en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Nous intervenons à hauteur de 30% du coût total d'opération avec un maximum de :

- Zone B2 (Le Mans-CUM) 8 000 €
- Zone C (reste du département) 6 400 €

➤ Conditions financières :

Taux : 1.5% hors assurance, pas de frais de dossier, pas d'hypothèques, pas de pénalités si remboursement anticipé,

Durée : De 3 à 10 ans.

Remboursement par prélèvement automatique sur le compte de l'emprunteur.

Vos interlocuteurs :

Stéphanie DOYOTTE
Dominique POIRIER

☎ 02.43.39.56.81 s.doyotte@groupecil72.com
☎ 02.43.39.56.67 d.poirier-landais@groupecil72.com